

Information sur l'échange et le partage de vos examens d'imagerie

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME MIRC "MUTUALISATION DE L'IMAGERIE MEDICALE EN REGION CENTRE" ?

Le Ministère des Solidarités et de la Santé a demandé aux régions de déployer une solution de partage et d'échange sécurisé d'imagerie pour une médecine de meilleure qualité. Le Groupement d'intérêt public (GIP) Centre-Val de Loire e-Santé met en œuvre, en relation avec les établissements de santé participants, le service Echange & Partage MIRC.

Cette solution d'e-santé permet :

- Aux professionnels de santé intervenant dans votre prise en charge, de partager de manière sécurisée vos examens d'imagerie médicale et leurs comptes rendus associés,
- D'améliorer encore votre prise en charge médicale tout au long de votre parcours de santé.

La liste des établissements de santé participant à MIRC est disponible sur le site du GIP Centre-Val de Loire e-Santé : www.esante-centre.fr/mirc

COMMENT FONCTIONNE MIRC ?

Vos examens d'imagerie médicale seront référencés dans un répertoire accessible aux professionnels habilités des établissements de santé participant au service d'Echange & Partage MIRC. Ainsi, les professionnels de santé pourront avoir un accès facile et rapide à ces informations lors de votre prise en charge, quel que soit le lieu de leur réalisation et à toutes les étapes de votre parcours de soins.

Le partage de ces informations facilite votre suivi médical, mais il permet surtout de réduire votre exposition aux rayonnements ionisants, en évitant la répétition inutile d'examens d'imagerie.

Avec MIRC, vos examens sont archivés électroniquement pour une durée de 20 ans (durée de conservation du dossier médical) en application de l'article R1112-7 du Code de la santé publique.

MES INFORMATIONS SONT-ELLES EN SECURITE ?

Oui, vos informations sont en parfaite sécurité. Le répertoire de vos examens d'imagerie médicale est stocké par un hébergeur agréé de données de santé à caractère personnel : Philips Healthcare. Les accès à ce répertoire sont nominatifs, sécurisés, tracés et enregistrés.

COMMENT EXERCER MES DROITS D'ACCES ET D'OPPOSITION AU PARTAGE DE CES INFORMATIONS ?

Conformément au Code de la santé publique et au Règlement Général européen relatif à la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'information de la part du professionnel de santé à tout moment de votre prise en charge.

Vous disposez également d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données, en adressant une demande écrite aux établissements de santé participants.

Le formulaire de demande écrite est disponible en téléchargement sur l'espace Patient du site MIRC.

Veillez cependant noter qu'en cas d'exercice de ce droit d'opposition, il vous appartiendra alors d'apporter à votre médecin vos examens d'imagerie et les comptes-rendus associés.

Pour toute information complémentaire ou pour exercer vos droits, vous pouvez également vous adresser au GIP Centre-Val de Loire e-Santé à l'adresse suivante :

GIP Centre-Val de Loire e-Santé

Référent Régional MIRC

6 rue du Professeur Philippe Maupas

41260 La Chaussée-Saint-Victor

Courriel : referent-mirc@esante-centre.fr

En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser à la CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07